

Communiqué de presse :

NON AUX « TITRES-SERVICES » dans l'Accueil de l'enfance !

La proposition d'extension du système des titres-services dans le secteur de l'accueil de l'enfance pour l'accueil à domicile en dehors des heures scolaires et la garde d'enfants malades est défendue par la Ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet et par plusieurs parlementaires fédérales.

Les professionnels du secteur de l'enfance et la Ligue des Familles s'opposent fermement à cette proposition correspondant au développement d'une offre de service inégalitaire, extrêmement coûteuse et inefficace ! De nombreux arguments justifient notre rejet de cette proposition.

Une utilisation inefficente des moyens publics et une offre de service discriminante socialement

Un titre-service (une heure de travail prestée) coûte plus de 15€ à la collectivité et presque 5€ à l'utilisateur (après déductibilité fiscale). Soit un coût total de 20€/heure ! Ainsi, ce type d'accueil coûterait, dans l'hypothèse de l'accueil d'un enfant seul au domicile de ses parents, six fois plus cher que l'accueil de ce même enfant en milieu collectif !

Du point de vue des parents, si l'on compte un accueil de 3 heures par jour, le coût mensuel d'un enfant reviendrait à 400€/mois¹ aux parents ! À titre de comparaison, la prise en charge via l'accueil extrascolaire collectif coûte aux parents approximativement 44€/mois² et par enfant.

De plus, quels que soient les moyens consacrés à cette mesure, ceux-ci généreront de toute façon moins de places et des plages horaires réduites que s'ils sont investis dans l'accueil collectif. A titre d'exemple, si 60 millions d'€³ sont investis, ils permettraient de créer, via les titres-services, 10.800 places d'accueil, à raison de 20h semaine durant 37 semaines par an⁴, soit 740h/an. Cette somme injectée dans l'accueil collectif permettrait de créer au moins 20.000 places d'accueil mais ouvertes 23h30 par semaine durant les 37 semaines de cours et 10h/jour durant 7 semaines de congés scolaires⁵ soit au total 1.219h/an.

Accepter un tel accueil, c'est accepter que les deniers publics financent massivement un accueil individuel réservé aux riches plutôt qu'un accueil collectif accessibles à tous. Une mesure pour le moins paradoxale à l'heure où l'on veut augmenter le pouvoir d'achat.

¹ Pour une base de 5j/semaine à raison de 3h/jour sauf le mercredi 5h, et un titre service à 7, soit 20h/semaine x 4 semaines x 7€ moins la déduction fiscale de 30%.

² Soit 4€/jour x 4jours/semaine + le mercredi à 6€. Le coût total sur un mois est de maximum 88€ déductibles à 50%, maximum parce que de nombreux milieux d'accueil pratiquent des prix inférieurs.

³ Hypothèse avancée par le MR

⁴ Les 60 millions d'€ permettent de financer 4.000.000 de TS à concurrence de 15€ par titre. Ce qui revient en théorie à 5.405 accueillantes (4.000.000 de TS divisés par 37 semaines d'activités, 20h/semaine). On postule qu'une accueillante prend en charge en moyenne 2 enfants.

⁵ Les 60 millions d'€ sont divisés par le coût d'une accueillante soit 43.000€. Cette somme permettrait de créer 1.395 postes pour une capacité d'accueil de 20.000 enfants au total (nombre d'accueillants multiplié par 14 enfants).

Une mesure à l'encontre de toute la politique de qualité de l'ONE

Par ailleurs, il nous paraît inconcevable de considérer l'accueil des enfants comme une tâche ménagère, en dépit des normes de qualité exigées par l'ONE !

Nous insistons pour que les responsables politiques prennent conscience de la nécessité de qualification des personnes qui prennent en charge les enfants afin qu'elles adoptent des attitudes professionnelles. Il est aussi fondamental que celles-ci aient la possibilité de prendre du recul par rapport à leurs pratiques. Alors que l'accueil collectif permet cette prise de recul par le travail en équipe, pour des personnes travaillant de manière isolée, dans un face à face avec un seul enfant, la qualification des personnes est d'autant plus importante. Les propositions avancées en matière d'élargissement des titres-services ne répondent pas à ces exigences de qualité de l'encadrement.

La question de l'accompagnement et du contrôle est également problématique. En raison des moyens financiers actuels de l'ONE, il lui sera matériellement impossible d'effectuer un quelconque suivi de cet accueil individualisé réalisé au domicile des parents. Ainsi, aucun contrôle ne sera exercé sur ce type d'accueil !

A l'heure où on parle de plus en plus de la nécessité d'une alliance éducative forte entre les différents acteurs investis dans l'éducation d'un enfant (famille, école, extrascolaire), cette mesure va totalement en sens inverse en mettant encore plus de distance entre l'école et la famille et rendant encore plus difficile la construction de repères cohérents pour l'enfant.

Un manque de respect des droits de l'enfant

En ratifiant la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, l'État belge s'est engagé à ce que dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale⁶.

Cette proposition est centrée sur les besoins des parents de conciliation vie familiale / vie professionnelle et met l'intérêt de l'enfant au second plan. Elle nie la fonction éducative essentielle de l'accueil extrascolaire dans le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant (socialisation, évolution entre pairs...). De plus, elle ouvre la porte à des dérives graves en donnant la possibilité d'un accueil à horaires décalés sans justification quelconque et d'une exigence accrue de flexibilité de la part des employeurs. Rappelons que la Convention relative aux droits de l'enfant consacre le fait que la responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents.

Le risque de marchandisation de l'accueil de l'enfance

En finançant les bénéficiaires, le système des titres-services risque d'engendrer rapidement une logique marchande dans le secteur de l'accueil des enfants et d'entraîner une libéralisation des normes et des prix avec, à terme, une fragilisation des structures financées par la collectivité.

⁶ Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, article 3.

Proposition alternative

Les professionnels du secteur proposent, comme mesure alternative, de renforcer les services existants et de les soutenir afin qu'ils puissent proposer une offre adaptée aux besoins des parents qui travaillent, en adaptant notamment les horaires d'ouvertures des milieux d'accueil extrascolaire (« *Des garderies scolaires qui ferment à 17h00, c'est sûr que ça ne va pas* »), dans le respect d'un équilibre par rapport aux besoins des enfants en matière de rythme, de lien parent/enfant et de cohérence entre les divers lieux de vie de l'enfant.

Les moyens fédéraux disponibles pour cette proposition pourraient ainsi être injectés dans le Maribel social, moyennant affectation expresse à des emplois destinés au développement de services collectifs d'accueil extrascolaire de qualité, tout en réfléchissant parallèlement aux adaptations de l'offre nécessaires pour permettre de répondre aux besoins – diversifiés – des parents, moyennant bien sûr le respect de limites aux concessions faites à la flexibilité, tant pour la qualité de vie des enfants que des parents !

Bruxelles, le 20 juin 2008

File ASBL

La File est une association qui fédère des services et organismes publics ou privés laïques dans le cadre de l'accueil de l'enfance sur l'ensemble de la Communauté Wallonie – Bruxelles. Elle a pour but de favoriser le développement d'un accueil de qualité accessible à tous les enfants.

Quai au bois de Construction, 9
1000 Bruxelles

Contact :
Fabiola Fripiat
directrice
GSM : 0474/961.965

fileasbl@skynet.be

Badje ASBL

Badje est une fédération pluraliste d'organismes, principalement bruxellois, des secteurs Enfance et Jeunesse. Badje a pour but de promouvoir une politique cohérente de l'accueil des enfants et des jeunes et défend la reconnaissance d'un espace-temps spécifique entre la famille et l'école: l'accueil extrascolaire.

Rue de Bosnie, 22
1060 Bruxelles

Contact :
Séverine Acerbis
directrice
GSM : 0476/285.226

severine.acerbis@badje.be

Ligue des Familles

La Ligue des Familles est un mouvement associatif volontaire qui a pour but d'unir toutes les familles, de défendre leurs droits, leurs intérêts moraux et matériels, en dehors de toutes conditions d'appartenance, d'origine, de statut ou d'option de vie.

Rue du Trône, 127
1050 Bruxelles

Contact :
Denis Lambert
directeur général
Tél : 02/507.72.11

d.lambert@liguedesfamilles.be